

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 15 octobre 2020 à 19h00

L'an deux mille vingt, le 15 octobre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 9 octobre 2020.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 36

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

M. BAUDRY José, Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. GRAMMONT Agnès, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, Mme LORPHELIN Martine (arrivée au point numéro 10), M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BAUDRY Catherine, procuration à M. DEHAENE Michel ;
M. CATTEAU Joseph, procuration à M. DELABRE Aimé ;
M. FICHEUX Bruno, procuration à Mme BERTRAND Dorothée ;
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. HENNEON François-Xavier ;
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques ;
M. RAVET Pierre-Luc, procuration à Mme GRAMMONT Agnès.

Secrétaire de séance : Mme THERON MARESCAUX Stéphanie.

**Délibération n°2020D062 - Développement économique et acquisitions foncières -
Subvention ATPE – SARL Les Merveilles de Lucie sur la commune de Sailly-sur-la-Lys.**

Le Vice-Président expose au Conseil :

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le



ID : 059-245900758-20201020-2020D062-DE

Vu la délibération du 5 mars 2020 actant le renouvellement d'une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL ;

Vu l'accord du Conseil Régional ;

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par la SARL Les Merveilles de Lucie, créée le 7 juillet 2020.

Cette entreprise, dirigée par Madame Lucie VANSUYPEENE, est une boutique de prêt-à-porter féminin.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaire	55 040.00€	59 117.00€	62 419.00€
Rémunération du dirigeant	0.00€	6 000.00€	8 000.00€
Charges sociales du dirigeant	1 000.00€	2 820.00€	3 760.00€
Capacité d'autofinancement	11 752.00€	6 424.00€	5 389.00€
Remboursement d'emprunt	11 270.00€	5 859.00€	4 796.00€
Capacité d'autofinancement Nette	482.00€	565.00€	593.00€

La demande de subvention de l'entreprise porte sur la communication, l'équipement et l'agencement de la boutique :

	Montant HT
Communication - Cécile Fagez	277.06€
Communication - Evolustick	394.80€
Graphisme – Anjelou	409.20€
Sono – FNAC	158.21€
Cintres - Retif	77.49€
Mobilier – Kalico	116.58€
Mobilier – leroy Merlin	43.17€
Mobilier - Le dépôt canapé	41.65€
Mobilier – leroy merlin	428.25€
Mobilier – Leroy Merlin	224.75€
Mobilier – Leroy merlin	83.25€
Travaux – Flag Luchier	4 578.00€
Matériel – Rétif	1 209.50€
Défroisseur – Boulanger	52.49€
Mobilier -	23.31€
TOTAL	8 117.71€

L'aide de la CCFL a été fixée à 25 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle).

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-245900758-20201020-2020D062-DE

Le capital de la SARL Les Merveilles de Lucie est de 5 000€. L'aide pourrait donc être au maximum de 2 029.43€.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 2 029.43€ maximum à la SARL Les Merveilles de Lucie,
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la SARL Les Merveilles de Lucie et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le



ID : 059-245900758-20201020-2020D062-DE